

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT N° 229-2019

ÉTABLISSANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 17 janvier 2019.



Nathalie Labelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement n° 229-2019 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 17 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2019.



Nathalie Labelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe